

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue jeudi le 23 mars 2023, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:
Siège #4 - Christina Pinard

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

23-03-7820

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SATION DE LAVAGE
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ UNIQUEMENT
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyée par Mme Johane Patenaude
Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier

France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

23-03-7821

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA STATION DE LAVAGE

CONSIDÉRANT a entamé un processus en vue d'installer une station de lavage des bateaux en adoptant la résolution numéro 23-03-7821;

CONSIDÉRANT QUE le projet dans son ensemble est évalué à 88 710,00\$ incluant les taxes et qu'une subvention pour en défrayer une partie des coûts au montant de 15 000\$ est disponible auprès du ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Beaulac-Garthby désire nommer Monsieur Claude Lebel, directeur général, responsable de la demande de subvention ainsi que des autorisations pouvant s'y rattacher;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité mandate monsieur Lebel pour agir en son nom pour la demande de subvention au montant de 15 000\$ auprès du ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.

QUE Monsieur Lebel agisse pour la municipalité afin de se procurer les autorisations requises s'il y a lieu.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ UNIQUEMENT

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens présents.

23-03-7822

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de la conseillère Mme Lise Bernier, appuyé par la conseillère Mme Manon Jolin il est résolu de lever la séance à 18h09.

Ont voté en faveur :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5
Contre: 0

Ont voté contre :

Adoptée à la l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.